

COVID-19

Recommandations pour les communautés religieuses

Montréal, 24 mars 2020 – Depuis plus d’une semaine, nous sommes collectivement entrés dans une période d’incertitude face à la pandémie du coronavirus. Plusieurs provinces ont demandé aux lieux de culte de suspendre toutes les célébrations liturgiques et autres rassemblements dans leurs espaces (messes, offices de la Semaine sainte, sacrements, funérailles, réunions, etc.). Ces directives se répandent d’un diocèse à l’autre au fur et à mesure que la situation évolue.

Étant donné la contamination exponentielle observée, il est crucial de mettre en place des mesures pour ralentir la courbe épidémique. Cela inclut la mise en quarantaine volontaire pour des voyageurs revenant au pays, l’annulation de toute activité non-essentielle, le confinement à domicile des personnes âgées de 65 ans et plus ou ayant une santé fragile (diabète, immunodéficience ou affections médicales sous-jacentes).

Pour protéger son prochain, il faut absolument limiter les contacts extérieurs et les risques de propagation. Ceci constitue aussi un appel à la protection de la vie.

C’est pourquoi, quelles que soient les directives locales (diocésaines, régionales ou provinciales) applicables à votre communauté, la Conférence religieuse canadienne demande à ses membres et à toutes les communautés religieuses et instituts de vie consacrée du Canada de démontrer un leadership vigoureux par les moyens suivants, si ce n’est déjà fait :

- Fermer ses résidences à toute visite extérieure non-essentielle, hormis les approvisionnements et les soins médicaux nécessaires;
- Fermer complètement ses chapelles, églises ou autres espaces de prière au public, et ce même s’il y a peu d’achalandage (il suffit d’une surface contaminée par une personne asymptomatique et touchée par une autre personne pour que celle-ci soit infectée);
- Ne plus accueillir ou autoriser la venue de prêtres en provenance de l’extérieur de la communauté pour la célébration d’eucharisties et d’autres sacrements (une messe quotidienne est disponible au <https://seletlumieretv.org/messe/>);
- Mettre en place, autant que possible, des mesures de télétravail pour le personnel laïc et appliquer des mesures d’hygiène et de précaution si certaines personnes doivent travailler dans les établissements des communautés en raison de la nature de leur emploi.

Afin de donner des informations précises s'appliquant particulièrement aux lieux de culte et aux communautés de vie consacrée, la CRC a mis en ligne sur son site Internet les [directives du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour les communautés religieuses](#) ainsi qu'[une série de recommandations rédigée en collaboration avec Dre Valérie Julie Brousseau](#), chirurgienne (otorhinolaryngologie), diplômée en Recherches cliniques, épidémiologie et santé publique de la faculté de médecine de l'Université Harvard. Ces mesures constituent une manière d'agir responsable à l'égard des communautés de vie consacrée et à l'égard de la société.

La CRC remercie l'ensemble de ses membres pour leur collaboration et s'unie dans la prière pour soutenir les personnes malades et souffrantes, tout le personnel soignant, les gouvernements, et les communautés de foi.

À propos de la CRC

La CRC est une association qui regroupe les leaders de 250 congrégations catholiques de religieuses et religieux présentes au Canada. Elle a pour mission d'encourager ses membres à vivre pleinement leur vocation à la suite du Christ et à les soutenir dans leur témoignage prophétique de justice et de paix au sein de la société et de l'Église.

-30-

Informations :

Jean-Michel Bigou

Directeur adjoint, communications

Conférence religieuse canadienne

Téléphone : 514 259-0856 poste 105

Courriel : communications@crc-canada.org

Site Internet : www.crc-canada.org